

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES de VACHERESSE

Qu'est-ce qu'un CMJ (Conseil Municipal des Jeunes ?)

Le CMJ est une instance privilégiée d'échanges, d'actions et de prises de responsabilités pour la jeunesse d'une commune. Le CMJ a pour but de sensibiliser les jeunes à une démarche et un engagement citoyens au sein d'une commune.

C'est une école de la citoyenneté, un espace d'échanges et d'écoute entre les jeunes et les élus. Mener des actions d'intérêt général demande un réel investissement.

C'est une instance de jeunes collégiens et lycéens ou tout jeune âgé de 11 à 18 ans avec des élus chargés d'accompagner le groupe dans ses démarches et ses projets. Les membres du CMJ peuvent monter et suivre des projets collectifs, participer à différentes manifestations locales et aux commémorations. Ils peuvent disposer d'un budget de fonctionnement.

Le CMJ fonctionne selon une charte établie par le Conseil Municipal, discutée et approuvée par les élus du CMJ.

La charte de fonctionnement du CMJV fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Objectifs du CMJV :

- Jouer un rôle d'intermédiaire entre les jeunes et le Conseil Municipal
- Donner son avis et faire des suggestions sur tous les projets municipaux concernant les jeunes
- Améliorer le quotidien des jeunes
- Informer les jeunes de la Commune des actions du CMJV
- Etablir un lien entre les générations de la Commune
- Assister régulièrement aux différentes réunions du CMJV (1 réunion tous les 2 à 3 mois)
- Participer aux manifestations, commémorations, et toute autre action sollicitée par le Conseil Municipal

Qui peut se présenter et comment ?

Qui ? tous les jeunes Vacheressands au CM2, école, collège et lycée, ou âgés de 9 à 18 ans, pour un mandat de 2 ans,

Comment ? Remplir le formulaire de candidature au CMJV le signer et le déposer en mairie avec les pièces à joindre : autorisation parentale, justificatif de domicile ou carnet de correspondance

Les élections se dérouleront comme les élections du Conseil Municipal, si plusieurs candidatures, présentation, motivations et projets

Etre élu au CMJV, c'est ...

- Réfléchir et participer à la vie de ma commune,
- Proposer des idées, trouver des solutions en liaison avec les élus référents, des responsables d'associations ...
- Représenter la jeunesse Vacheressanne auprès des responsables locaux, en donnant le point de vue des jeunes, en disant ce qui va bien, ce qui ne va pas et ce qui pourrait être amélioré.

Fonctionnement du CMJV :

- Les jeunes du CMJV participent à des assemblées plénières (1 tous les 3 mois) . Cela veut dire que tous les jeunes Conseillers Municipaux du CMJV doivent être présents.

Lors de la 1^o assemblée plénière, Monsieur le Maire installe officiellement les jeunes conseillers. La conseillère à l'Enfance et la Jeunesse ainsi que d'autres élus participent aux réunions plénières pour échanger sur les projets proposés par les membres du CMJV. Certains projets pourront être soumis à délibération en conseil municipal,

- Les jeunes membres du CMJV sont invités à participer à des commissions thématiques selon leurs centres d'intérêt. Exemples de commissions qui ont été créées par des CMJ : Animation-Culture / Environnement-cadre de vie / Sports / Comité de rédaction. Ils se réunissent plus régulièrement et mettent en place concrètement leurs projets,
- Les jeunes membres du CMJV sont invités à participer officiellement aux manifestations organisées par la municipalité : commémorations, expositions, manifestations culturelles, festives, sportives...
- Proposer un accès au tableau lumineux de la mairie si infos à communiquer
- Eventuellement une page sur le site internet et dans le bulletin municipal